

pas désignés pour faire les grandes manœuvres d'automne.

Nous pouvons annoncer à ce sujet que les capitaines d'infanterie qui seront envoyés aux manœuvres de bientôt monteront.

#### BULLETIN ÉCONOMIQUE

La Chambre du Commerce de Tourcoing a adressé au Ministre de l'Agriculture et du Commerce la lettre suivante :

Tourcoing, 22 mai 1878.

Monsieur le Ministre

Déférant au désir exprimé par votre lettre du 3 avril dernier, la Chambre de Commerce de Tourcoing a l'honneur de vous soumettre le résumé des réponses qu'elle se propose de faire au questionnaire dressé par la Commission parlementaire des traités de commerce.

1<sup>er</sup> que pensez-vous des droits proposés par le nouveau tarif pour les articles qui vous concernent ?

Ces droits sont-ils suffisants ?

Pourraient-ils être abaissés sans inconvenients et dans quelles limites ?

Demandez-vous qu'on les relève et dans quelles limites ?

R. Nous trouvons les droits insérés au tarif général insuffisants pour les fils de coton, lin, laine cardée ainsi que pour les toiles, tapis et tissus mélangés.

Nos industries cotonnière et linière restent stationnaires comme importance et luttent péniblement contre une importation toujours croissante.

La filature de laine cardée, autrefois prospère et représentée par de nombreux établissements, a dû insensiblement céder la place à ses concurrents Belges et Allemands. Réduite, à l'heure qu'il est, à quelques rares ateliers, elle assiste passivement, depuis quelques mois surtout, à une véritable invasion des produits similaires étrangers, la fabrication roubaïenne étant portée, par un effet de la mode, à un genre de tissus légèrement foulés et composés de laine cardée. Nous ne reviendrons pas sur l'erreur commise au préjudice de cette filature et sur la démonstration, maintes fois faite, de l'inadéquation du relèvement des droits d'entrée. Ledroit, même relevé, représente à peine la surtaxe d'entrepot et nous avons toujours contre nous la différence des charges de toutes sortes dont profitent nos voisins. Comment pourrions-nous leur disputer un terrain où ils règnent en maîtres depuis plus de dix ans ? Aussi les établissements qui ont tenté la lutte ont-ils, pour la plupart, disparu.

Nous avons été des premiers à signaler la fausse assimilation faite entre les fils de laine peignée et les fils de laine cardée et à en faire la base de nos réclamations. La distinction a été faite, il est vrai, quoiqu'imparfairement, et le minimum des catégories abaissé à 10,000 mètres, en même temps que le droit diminuait proportionnellement ; mais, pour les fils de laine peignée, comment comprendre qu'au fil paie 10 centimes, quand le peigne qui sert à le faire en paie 23 ? ce qui revient à dire que l'abaissement du minimum dûment réclamé pour le fil cardé n'a pas sa raison d'être pour le fil peigné.

Pour les toiles, augmentation des droits actuels, perception basée sur la moyenne du nombre des fils de la chaîne et de la trame, multiplication des catégories, assimilation des toiles ardoisées aux toiles teintes. Pour les tissus mélangés, il est de toute nécessité si on ne veut pas compromettre cette branche si intéressante de notre activité industrielle, de la sauvegarder contre l'excubante production anglaise. Il s'en importe actuellement des quantités énormes et à des prix inouïs de bon marché. — Aussi les chiffres inscrits aux tableaux des douanes ne sont-ils plus une mesure exacte d'appréciation. En temps de crise surtout, l'Angleterre nous a toujours favorisés de ses liquidations.

2<sup>me</sup> que pensez-vous de la substitution des droits spécifiques au droit ad valorem ? Les droits spécifiques nous ont toujours paru plus efficaces pour l'industrie comme pour le trésor.

3<sup>me</sup> Que pensez-vous des surtaxes d'en-

puis longtemps le sacrifice de toutes les joies que le monde peut donner, et la seule grâce qu'elle demandait au ciel, c'était de pouvoir échapper aux pièges et aux embûches des méchants. Avec cette espérance, tout lui semblait facile et doux. Une femme condamnée depuis son enfance aux plus pénibles travaux n'aurait montré ni plus de résignation ni plus de courage. Jamais personne n'entendit une plainte sortir de ses lèvres. Elle ne voyait plus le pacha, qui vivait seul, sombre et morose, au fond de son palais.

Aissa, contente de la savoir malheureuse, ne s'occupait plus d'elle, et la jeune fille ne songeait point à le regretter. On avait interdit à Zuléika toute communication avec elle : elle vivait donc dans un isolement complet, séparée du reste du monde, n'ayant de rapport qu'avec la famille du jardinier, qui lui mesurait son travail, et lui donnait sa nourriture.

Mais ces gens grossiers ne pouvaient être pour elle d'aucune ressource ; ils n'avaient aucune idée commune à échanger, et leur présence ne pouvait qu'ajouter à ses ennuis.

Il y avait bientôt quinze jours que la jeune Circassienne vivait de cette vie sévère, sans que rien vint l'avertir que sa faute fut suffisamment expiée, et qu'elle allait rentrer dans la condition ordinaire des autres esclaves du pacha.

très-petites maintenues par l'article 2 du projet de loi ?

Cette surtaxe pèse lourdement sur le prix de revient des fils de laine cardée, tapis, tissus mélangés et en général des articles faits avec des laines communes. Un sentiment national nous a toujours empêchés de repousser cette taxe, mais nous voudrions la voir atténuée au moins pour les laines très-chargées de suint.

4<sup>me</sup> Etes-vous partisans du renouvellement des traités de commerce ?

Nous sommes de ceux qui admettent la nécessité des relations internationales, le marché intérieur nous semblant insuffisant. Nous croyons aussi que les traités, avec leurs stipulations, et leur durée fixes sont un gage de sécurité, vis-à-vis de nos co-contractants, non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur, pour les entreprises et peut-être aussi contre les entraînements théoriques qui pourraient se produire au milieu des changements fréquents de ministères. Mais nous considérons les traités de commerce comme une simple question d'affaires où l'esprit de parti qui domine aussi en économie politique n'a rien à voir.

5<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?

Elle présente de graves inconvenients surtout quand tous les traités ne se concilient pas simultanément avec l'échéance unique et enlève un des cotés avantageux des traités de commerce, la stabilité. En effet, nous avons été victimes en ce qui concerne les fils de laine cardée. En 1860, on adopta un tarif unique pour les fils de laine en général, basé sur le droit d'un centime par 1,000 mètres et par kilogramme en fixant comme minimum 30,000 m. de sorte qu'indistinctement, les fils de laine cardée qui ne s'élèvent guère au delà de ce numéro payaient toujours 30 centimes. En 1866, l'Autriche fait insérer une clause qui abaisse le minimum à 10 %. Elle n'y avait aucun intérêt, mais la Belgique qui avait probablement suggéré cette modification, en profita pour déverser largement sur notre marché les fils de laine cardée où Verviers exerce.

6<sup>me</sup> Que pensez-vous des admissions temporaires ?

Elles sont contraires à nos opinions. Nous devons avoir la preuve de nous suffire à nous-mêmes. Toutes les branches d'industrie ont droit à la même sollicitude et la simple compensation que nous demandons n'est pas de nature à grever un prédict au point de le rendre impossible à notre fabrication.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Président de la Chambre de Commerce, CHARLES JONGLEZ.

#### Commerce extérieur de la France

L'administration des douanes vient de faire publier les documents statistiques du commerce extérieur de la France pendant les quatre premiers mois de l'année 1878. Le résumé des perceptions opérées par le service des douanes et le service des contributions indirectes, donne les résultats suivants :

Service des douanes 1878 1877

Droits de douanes à l'importation.	78.037.000	73.083.000
Droits de douanes à l'exportation.	81.000	88.000
Droits de statistique	1.764.000	1.653.000
Droits de navigation.	1.733.000	1.572.000
Droits et produits divers des douanes	1.130.000	1.032.000
Taxes de consommation des seuls.	6.281.000*	7.782.000
Total.	89.051.000	88.180.000

Service des contributions indirectes. 1878 1877

Boissons et droit de fabrique, des bières.	129.190.000	125.362.000
Sels.	3.255.000	3.187.000
Sucre indigène, droits de fabrique.	32.680.000	18.691.000
Droits divers et reçus à différents titres.	42.068.000	41.393.000
Vente des tabacs.	107.563.000	107.365.000
Vente des poudres.	3.393.000	3.234.000
Total.	318.049.000	299.232.000

Il résulte de ces documents que, pendant les quatre premiers mois de

maison du jardinier. — Zuléika la suivit sans rien dire.

— Tiens ! mon souper est servi ! dit la jeune fille ; mais je ne l'offre pas de la partager, car la chair est maigre, et tu dois être mieux nourrie là-bas !

Une assiette de bouillie de maïs et un verre d'eau n'étaient guère faits pour tenir l'appétit de Zuléika, qui vivait à meilleure cuisine dans la maison du pacha.

— Ah ! malheureuse ! dit-elle, en cachant sa tête dans ses deux mains, voilà où tu es rédite !

— Est-ce que je me plains ? dit la fille d'Yacoub, avec un air de reine.

— Oh ! non, fière créature ! je sais que tu montreras le sourire aux lèvres... mais je te plains... moi qui t'aime !...

Et tout en parlant, Zuléika promenait les yeux autour d'elle, et sentait une sorte d'angoisse étreindre son cœur, à l'aspect de l'affreux dénuement qui régnait dans ce réduit obscur et sordide qui l'avait été assigné pour demeure.

Elle courut à sa rencontre.

— Ah ! maîtresse, ma chère maîtresse, s'écria la pauvre fille, avec des larmes sincères et des sanglots véritables, où te revois-je, et dans quel état ?

Rabel l'embrassa, et, d'une voix parfaitement calme, après avoir doucement essuyé les larmes qui coulaient sur les joues brunes de l'Arabe :

— Eh bien ! dit-elle, tu me vois dans l'état où doit être une esclave comme moi, au retour de son travail ; la terre est dure ; il y a des ronces dans les jardins du pacha, et les robes de soie, comme celles que je portais dans le consulat de la ville, n'y vivraient pas assez longtemps.... Mais viens, car je t'avoue que je suis si fatiguée que j'ai besoin de m'asseoir un peu.

Tout en parlant, Rabel poussa la porte d'une sorte de hütte attenant à la

cette année, les recettes des douanes ont augmenté de 3.871.000 francs et celles des contributions indirectes de 18.817.000 francs sur les recettes faites pendant les quatre premiers mois de l'année 1877.

En déduisant la somme de 83.000 francs pour primes ou drawbacks, il est acquis au Trésor, pour ces quatre premiers mois, 4.017.000 francs contre 384.326.000 l'année dernière. C'est donc une augmentation de 22.691.000 francs.

5<sup>me</sup> Etes-vous partisans du renouvellement des traités de commerce ?

Nous sommes de ceux qui admettent la nécessité des relations internationales, le marché intérieur nous semblant insuffisant. Nous croyons aussi que les traités, avec leurs stipulations, et leur durée fixes sont un gage de sécurité, vis-à-vis de nos co-contractants, non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur, pour les entreprises et peut-être aussi contre les entraînements théoriques qui pourraient se produire au milieu des changements fréquents de ministères. Mais nous considérons les traités de commerce comme une simple question d'affaires où l'esprit de parti qui domine aussi en économie politique n'a rien à voir.

6<sup>me</sup> Que pensez-vous des admissions temporaires ?

Nous sommes de ceux qui admettent la nécessité des relations internationales, le marché intérieur nous semblant insuffisant. Nous croyons aussi que les traités, avec leurs stipulations, et leur durée fixes sont un gage de sécurité, vis-à-vis de nos co-contractants, non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur, pour les entreprises et peut-être aussi contre les entraînements théoriques qui pourraient se produire au milieu des changements fréquents de ministères. Mais nous considérons les traités de commerce comme une simple question d'affaires où l'esprit de parti qui domine aussi en économie politique n'a rien à voir.

7<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?

Elle présente de graves inconvenients surtout quand tous les traités ne se concilient pas simultanément avec l'échéance unique et enlève un des cotés avantageux des traités de commerce, la stabilité. En effet, nous avons été victimes en ce qui concerne les fils de laine cardée. En 1860, on adopta un tarif unique pour les fils de laine en général, basé sur le droit d'un centime par 1,000 mètres et par kilogramme en fixant comme minimum 30,000 m. de sorte qu'indistinctement, les fils de laine cardée qui ne s'élèvent guère au delà de ce numéro payaient toujours 30 centimes. En 1866, l'Autriche fait insérer une clause qui abaisse le minimum à 10 %.

8<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?

Elle présente de graves inconvenients surtout quand tous les traités ne se concilient pas simultanément avec l'échéance unique et enlève un des cotés avantageux des traités de commerce, la stabilité. En effet, nous avons été victimes en ce qui concerne les fils de laine cardée. En 1860, on adopta un tarif unique pour les fils de laine en général, basé sur le droit d'un centime par 1,000 mètres et par kilogramme en fixant comme minimum 30,000 m. de sorte qu'indistinctement, les fils de laine cardée qui ne s'élèvent guère au delà de ce numéro payaient toujours 30 centimes. En 1866, l'Autriche fait insérer une clause qui abaisse le minimum à 10 %.

9<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?

Elle présente de graves inconvenients surtout quand tous les traités ne se concilient pas simultanément avec l'échéance unique et enlève un des cotés avantageux des traités de commerce, la stabilité. En effet, nous avons été victimes en ce qui concerne les fils de laine cardée. En 1860, on adopta un tarif unique pour les fils de laine en général, basé sur le droit d'un centime par 1,000 mètres et par kilogramme en fixant comme minimum 30,000 m. de sorte qu'indistinctement, les fils de laine cardée qui ne s'élèvent guère au delà de ce numéro payaient toujours 30 centimes. En 1866, l'Autriche fait insérer une clause qui abaisse le minimum à 10 %.

10<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?

Elle présente de graves inconvenients surtout quand tous les traités ne se concilient pas simultanément avec l'échéance unique et enlève un des cotés avantageux des traités de commerce, la stabilité. En effet, nous avons été victimes en ce qui concerne les fils de laine cardée. En 1860, on adopta un tarif unique pour les fils de laine en général, basé sur le droit d'un centime par 1,000 mètres et par kilogramme en fixant comme minimum 30,000 m. de sorte qu'indistinctement, les fils de laine cardée qui ne s'élèvent guère au delà de ce numéro payaient toujours 30 centimes. En 1866, l'Autriche fait insérer une clause qui abaisse le minimum à 10 %.

11<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?

Elle présente de graves inconvenients surtout quand tous les traités ne se concilient pas simultanément avec l'échéance unique et enlève un des cotés avantageux des traités de commerce, la stabilité. En effet, nous avons été victimes en ce qui concerne les fils de laine cardée. En 1860, on adopta un tarif unique pour les fils de laine en général, basé sur le droit d'un centime par 1,000 mètres et par kilogramme en fixant comme minimum 30,000 m. de sorte qu'indistinctement, les fils de laine cardée qui ne s'élèvent guère au delà de ce numéro payaient toujours 30 centimes. En 1866, l'Autriche fait insérer une clause qui abaisse le minimum à 10 %.

12<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?

Elle présente de graves inconvenients surtout quand tous les traités ne se concilient pas simultanément avec l'échéance unique et enlève un des cotés avantageux des traités de commerce, la stabilité. En effet, nous avons été victimes en ce qui concerne les fils de laine cardée. En 1860, on adopta un tarif unique pour les fils de laine en général, basé sur le droit d'un centime par 1,000 mètres et par kilogramme en fixant comme minimum 30,000 m. de sorte qu'indistinctement, les fils de laine cardée qui ne s'élèvent guère au delà de ce numéro payaient toujours 30 centimes. En 1866, l'Autriche fait insérer une clause qui abaisse le minimum à 10 %.

13<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?

Elle présente de graves inconvenients surtout quand tous les traités ne se concilient pas simultanément avec l'échéance unique et enlève un des cotés avantageux des traités de commerce, la stabilité. En effet, nous avons été victimes en ce qui concerne les fils de laine cardée. En 1860, on adopta un tarif unique pour les fils de laine en général, basé sur le droit d'un centime par 1,000 mètres et par kilogramme en fixant comme minimum 30,000 m. de sorte qu'indistinctement, les fils de laine cardée qui ne s'élèvent guère au delà de ce numéro payaient toujours 30 centimes. En 1866, l'Autriche fait insérer une clause qui abaisse le minimum à 10 %.

14<sup>me</sup> Que pensez-vous de la clause de la nation la plus favorisée ?